

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 09 avril 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf avril à partir de vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire**.

### **Etaient présents :**

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, DEBESSAT Véronique, DELBE Teddy, DORE Nadia, DUCRET Xavier, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, GEORGE Rémi, GUTH Michel, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LANA Cécile, LARDIN Francis, LEMOINE Michaël, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, MAUSOLEO Corinne, PETITDEMANGE Monique, SAUVANET-ARCHENT William, SASSETTI Evelyne, SCHLEGEL Laetitia, VAUTRIN Frédéric.

### **Avaient donné procuration :**

Monsieur Bertrand DANIEL avait donné procuration à Madame Véronique DEBESSAT, Madame Jacqueline GENAY avait donné procuration à Monsieur Olivier MARTET.

### **Etaient absents :**

Monsieur Christian PILLER, Monsieur Marc MEYER.

**Secrétaire :** Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter un point à l'ordre du jour :

- Subvention exceptionnelle de 750 euros pour l'organisation des médaillés militaires le samedi et dimanche 27 et 28 avril : 80<sup>ème</sup> anniversaire des bombardements des cités de Blainville et Damelevières.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à ajouter ce point à l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie les membres du CMJ nouvellement élus pour leur présence et leur remet leurs écharpes d'élus aidé par ses adjoints.

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du mardi 26 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé avec 22 voix pour et 3 abstentions.

## **01. Finances – Tableau d'indemnités des élus 2023**

Depuis la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les communes doivent établir chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Monsieur le Maire présente l'état joint en annexe et indique que ce document sera désormais communiqué chaque année lors du vote des budgets primitifs.

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil prennent acte du tableau présenté.

## **02. Finances – Budgets prévisionnels 2024**

Monsieur le Maire présente les propositions nouvelles en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets primitifs 2024 pour les budgets COMMUNE et PÔLE JEUNESSE.

Les budgets primitifs sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Monsieur LAHEURTE présente tout d'abord les dépenses de fonctionnement de la commune puis les recettes de fonctionnement. Monsieur LAHEURTE passe ensuite en revue les dépenses et recettes d'investissement.

Les dépenses et recettes du budget jeunesse sont également présentées de manière globale.

Après explications, les membres du Conseil Municipal adoptent les budgets primitifs à 23 voix pour et 2 abstentions.

## **03. Fiscalité – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024**

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021)

La Commune de Blainville-sur-l'Eau est sous-compensée ; elle bénéficiera désormais d'un coefficient correcteur de 1.476462.

Les taux des taxes locales sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire explique que l'Etat va remonter ses bases de 3.9 points au regard de

l'inflation. L'année dernière l'Etat avait augmenté ses bases de plus de 7% alors que la commune avait augmenté de 1,77%.

Cette année la capacité d'investissement ayant été réduite, il est proposé de suivre la valeur de l'inflation (3.9%) afin de pouvoir maintenir l'investissement.

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal valident le taux des taxes locales pour 2024 à 3,9% à 23 voix pour et 2 abstentions.

#### **04. Ressources Humaines – Tableau des effectifs 2024**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le tableau des effectifs pour l'année 2024.

Après explications, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le tableau des effectifs pour l'année 2024.

#### **05. Finances – Facturation charges locatives**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de modifier la délibération n°2019\_27 relative à la mise en place de la mensualisation des charges.

En effet, celle-ci prévoyait une provision des charges locatives sur une période 10 mois de janvier à octobre et sur la base d'1/10ème du cout de 90% de facture de l'année n-1. La régularisation annuelle des charges interviendra en novembre de chaque année sur la base des factures, des consommations réelles ou du tarif délibéré.

Monsieur le Maire propose de modifier la tarification, et par conséquent le modèle de bail, comme suit : « Une provision sur charges locatives sera appliquée sur la base d'1/12<sup>ème</sup> du coût de 100 % de la facture de l'année N-1 sur la période de janvier à décembre avec un réajustement annuel en janvier de l'année suivante. »

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, et afin d'éviter une régularisation trop importante en étalant les paiements sur une plus longue période de référence, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la modification de la facturation des charges locatives.

#### **06. Finances – Renouvellement AMO à la passation d'un marché public d'assurances**

Le contrat avec le prestataire Risk Partenaires arrivant à échéance le 31 décembre 2024, monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à renouveler le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec ce cabinet dans le cadre de l'accompagnement à la passation du marché public d'assurances de la collectivité.

Après explications, les membres du Conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à renouveler le contrat à maîtrise d'ouvrage avec Risk et Partenaires à l'unanimité.

#### **07. Vie associative – Subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle à l'association « La Recyclerie sur l'Eau » d'un montant de 4 000 euros afin de les aider dans leur démarrage.

Après explications de Monsieur Michel GUTH, les membres du Conseil Municipal valident la subvention exceptionnelle à la Recyclerie sur l'Eau à 20 voix pour et 3 non participants.

#### **08. Médiathèque – Tarif désherbage**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de fixer un tarif pour les désherbages organisés par la médiathèque, comme suit :

- 1 euro le livre,
- 1 euros les 5 revues.

Monsieur le Maire précise qu'il existe une régie de recettes pour pouvoir encaisser les produits correspondants.

Après explications de Mme GALLOIS, les membres du Conseil Municipal fixent les tarifs proposés à l'unanimité.

#### **09. Vie associative – Subvention exceptionnelle**

La section locale de la Société Nationale des Médaillés Militaires (SNEMM) organise les 27 et 28 avril le 80<sup>ème</sup> anniversaire des bombardements de Blainville et Damelevières. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle de 800 euros afin de financer la moitié sur reste à charge pour l'association.

Après explications, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à verser une subvention de 800 euros à la section locale de la SNEMM à l'unanimité.

#### **10. Informations et questions diverses**

##### ✓ **Remerciements:**

- Association des Donneurs de sang.

##### ✓ **Animations:**

- Le voyage des aînés est complet,
- Mme PETITDEMANGE remercie les élus pour l'organisation repas des aînés,
- Conseil d'Administration du CCAS le 12 avril à 16h30,
- William SAUVANT-ARCHENT invite les membres du Conseil Municipal à l'inauguration du frigo solidaire à 18h à côté de la médiathèque,
- A vos baskets le 28 avril et 26 mai,
- Les Ecoliadés : semaine du 13 mai au 17 mai,

- Les 24h Solidaires : les 18 et 19 mai sur l'entre deux eaux (cérémonie officielle remise label ville active et sportive Grand Est par vice-président),
- Remerciements de Michaël LEMOINE pour organisation des boucles du Haut Des Places (CMJ, baskets solidaires, O rendez vous des Voisins),
- 13 avril: nettoyage de printemps,
- 12 avril à 17h : atelier poésie de M. LEJAILLE à la médiathèque,
- 13 avril à 20h30 : festival de chant choral à la MFC organisé par l'EMEA,
- 20 avril : fête du Bien à la MFC en co-organisation avec le département 54,
- 04 et 05 mai : Foire de printemps.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 03.  
Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits.

Le Maire  
Olivier MARTET